

## Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89470

Commune de **MONÉTEAU**

code Insee : 89263

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° DDT-SERI-2016-0068 du 21 novembre 2016 mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)**2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui  non 

PPR approuvé n° PREF-CAB-2004-0393	date 26 décembre 2004	aléa débordement de l'Yonne
PPR prescrit n° DDT-SERI-2016-0008	date 16 août 2016	aléa Retrait gonflements des sols argileux
	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
Documents graphiques : aléas, enjeux, zonage réglementaire	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
Règlement écrit	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux : oui  non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)**3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui  non 

date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux : oui  non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)**4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé oui  non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé oui  non date : aléa :  
date : Aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux : oui  non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.leqifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnement consultable sur Internet \* **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) : oui  non 

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

<http://www.georisques.gouv.fr> consultable sur Internet \* **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3 oui  non **8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)**<http://www.georisques.gouv.fr>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : 31 octobre 2016 - mai février 2021

Le préfet de l'Yonne,